



Réseau de transport d'électricité

CONCERTATION

RECONSTRUCTION DE LA LIGNE
À 400 000 VOLTS ENTRE AVELIN
ET GAVRELLE

La concertation : principes et moyens



La concertation : principes et moyens

Volonté de RTE d'une élaboration concertée du projet associant l'ensemble des parties prenantes.

- les citoyens
- le monde associatif
- les acteurs socio-économiques
- les collectivités locales concernées
- les services de l'Etat

Les principes

- **Garantir la mise à disposition d'une information...**
 - complète, transparente et pédagogique
 - à chaque étape du projet (*comptes-rendus, bilan, études, réponses aux questions posées...*)
- **Veiller à la qualité de l'information et de la participation du public**, en demandant la nomination d'un **garant** auprès de la CNDP

Un dispositif à plusieurs niveaux pour être complémentaire et interactif

- **Susciter des propositions concrètes**

Mise en place de **commissions** représentatives, sur les points-clés soulevés lors du débat public: *Paysage / Agriculture / Santé / Milieux naturels*



- **Echanger et rassembler les avis des citoyens**

Réunions publiques, permanences en mairies, cartes T, courriers, adresse mail, site internet, journal du projet...



- **Délibérer au sein de l'Instance locale de concertation**

Instance décisionnelle sous l'égide du Préfet

Les grandes échéances à court terme

- **25/09/12** : Réunion d'échange sur les raisons du projet
- **04/10/12** : Réunion publique
- **Fin oct – Début nov 2012** : Réunion plénière de l'Instance Locale de Concertation pour valider l'aire d'étude
- **Octobre – Novembre – Décembre 2012** : Réunions de lancement de toutes les commissions et des ateliers par territoire (env. 7 réunions au total)

Et disponibilité de RTE pour des réunions ou permanences de proximité